

Marie-Pascale BOISSON a été nommée par Ordonnance Souveraine n° 8.243 du 2 septembre 2020, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Principauté de Monaco auprès du Commonwealth d'Australie. Elle devient ainsi le troisième Ambassadeur de Monaco en Australie depuis l'établissement des relations bilatérales en 2007.

Juriste de formation, plus particulièrement spécialisée en droit des affaires, elle a travaillé plus d'une dizaine d'années dans le secteur privé, exerçant comme conseiller juridique au sein de sociétés de commerce international, à Paris puis à Monaco, avant de rejoindre la fonction publique monégasque en 1998.

Elle intègre alors les services juridiques de l'Etat monégasque, où elle participe à l'élaboration de textes législatifs dans des domaines du droit privé, et notamment en matière de droit des sociétés ou de droit bancaire et financier. Ses fonctions la conduisent à travailler sur de nombreux textes internationaux, en particulier les conventions en lien avec l'entrée de Monaco au Conseil de l'Europe en 2004.

Après un passage aux Services Judiciaires, où elle participe au suivi des questions de coopération judiciaire internationale, elle est appelée en 2008 au Département des Finances et de l'Economie, avant d'être nommée, en 2011, Directeur du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, la Cellule de Renseignements Financiers monégasque. Elle assure, à cette occasion, les fonctions de Chef de la délégation monégasque auprès des Comités MONEYVAL et GRECO du Conseil de l'Europe, respectivement en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de la lutte contre la corruption. Elle quitte ce poste en 2018 pour intégrer l'Inspection Générale de l'Administration.

Depuis sa nomination au poste d'Ambassadeur, Marie-Pascale BOISSON s'emploie, en collaboration avec les institutions monégasques, et en lien avec les consuls de Monaco à Sydney et Melbourne, à promouvoir Monaco en Australie, et à renforcer les relations entre les deux pays dans les domaines d'intérêt commun, aux premiers rangs desquels figurent les matières environnementales, économiques ou culturelles.

Dans le cadre de sa mission diplomatique, l'Ambassadeur et son équipe ont également à cœur d'apporter assistance et soutien aux citoyens ou résidents monégasques qui voyagent ou résident en Australie s'ils viennent à rencontrer des difficultés particulières.